

peut-être payer le quintuple. En tout cas le prix risque de monter de 6 \$ à 15 \$ les milles pieds cubes. C'est donc un programme à courte vue.

D'autre part, cela va faire du tort aux petites sociétés canadiennes qui n'ont pas assez d'argent pour explorer les gisements plus difficiles à atteindre. Les grandes sociétés pétrolières pourront remettre la main sur ces gisements et accaparer une part plus importante de l'exploration.

Cela permet également aux Canadiens de se débarrasser du prix à l'exportation. Autrement dit, les Canadiens ne doivent pas payer le gaz plus cher que les Américains qui vivent en Californie et qui utilisent du gaz canadien pour chauffer leur piscine, à Palm Springs, ou faire marcher leur climatiseur.

J'attire votre attention sur la page 44 du guide de la campagne conservatrice de 1984 où il est dit ceci:

Nous allons établir le prix du gaz naturel exporté en fonction du marché en veillant à ce que les Canadiens paient toujours moins que leurs voisins des États-Unis...

Le gouvernement a, là encore, renié sa promesse électorale. Nous exportons notre gaz et notre pétrole massivement et à bon marché, et nous allons avoir des problèmes quand nous finirons par en manquer. Il est ridicule de brader nos ressources en échange d'un dollar à bon marché sans se soucier de l'avenir. C'est une politique à courte vue.

Mon leader parlementaire a fait allusion au comité. Je tiens à dire aux membres du comité qui ont adopté un projet de loi en oubliant la promesse qu'ils avaient faite de terminer leur séance à une certaine heure, comment Staline travaillait. Les stalinistes exerçaient des pressions pour faire partie d'un comité. Une fois parvenus à leurs fins, ils demandaient une voix minoritaire à ce comité. Une fois qu'ils avaient obtenu, disons deux voix sur cinq, ils demandaient la majorité. Dès qu'ils avaient obtenu la majorité, ils abolissaient le comité. C'est du stalinisme. Qu'ils regardent un peu ce qu'ils ont fait. Ils ont conclu un accord avec l'opposition, mais dès que celle-ci est partie, ils dénoncent l'accord et amènent à toute vitesse ce projet de loi que, de toutes façons, nous allions adopter aujourd'hui ou demain. Lorsque l'on ne peut plus se fier à la parole des députés de l'Ouest, c'est qu'on est tombé bien bas. J'espère que l'on pourra remédier à cela.

Une voix: Si les néo-démocrates continuent à être battus.

M. Waddell: Vous ne serez plus ici la prochaine fois, mon ami. Regardez Pembina.

Je vais terminer en disant que nous ne nous opposerons pas à ce projet de loi. C'est un peu un effort désespéré pour essayer d'aider un secteur en difficulté. Cependant, on n'aide peut-être pas le bon élément du secteur. Ce projet de loi ne fait rien pour les petits producteurs et ne garantit en rien que l'argent fourni servira à faire des forages et à prospecter. Les compagnies pourraient empocher l'argent et prendre la fuite. J'estime que ce gouvernement doit nous proposer autre chose et le plus vite possible. Il devra commencer par présenter un plan de stabilisation pour les petits producteurs et leur donner un prix décent pour leur pétrole. Les consommateurs de l'Est l'accepteront si

Sanction royale

c'est bien fait. Si l'affaire paraît juste, à l'Ouest et à l'Est, elle sera acceptée.

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi, en tant qu'albertaine, d'appuyer le projet de loi C-17 tendant à modifier et à abroger la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers et à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu.

Cette mesure législative mettra un terme à la Loi sur les revenus pétroliers qui imposait une taxe discriminatoire et injuste, à la tête des puits, qui a fait plus pour mécontenter l'Ouest que n'importe quelle autre mesure depuis la Confédération. Pourquoi avait-on choisi d'imposer au secteur pétrolier un fardeau fiscal injustifié? Je peux vous le dire et Marc Lalonde l'a d'ailleurs admis. Le gouvernement libéral ne voulait pas voir l'Ouest se développer et obtenir son indépendance financière. C'est injuste et discriminatoire.

Je vais me rasseoir, monsieur le Président, car vous avez un message, et je reprendrai plus tard.

SANCTION ROYALE

[Traduction]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir du très honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

[Français]

Et de retour:

M. le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du très honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans la Chambre du Sénat, le très honorable député de Son Excellence a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale à un projet de loi.

Projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu—Chapitre n° 44, 1986.

• (1710)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS PÉTROLIERS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hockin: Que le projet de loi C-17, modifiant et abrogeant la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers et modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, soit maintenant lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.